



Ministère des Communautés saines et inclusives

Rapport annuel
2013-2014



Ministère des Communautés saines et inclusives

Rapport annuel
2013-2014

Ministère des Communautés saines et inclusives
Rapport annuel de 2013-2014

Publié par :
Ministère des Communautés saines et inclusives
Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0648-6 (édition bilingue imprimée)
ISBN 978-1-4605-0649-3 (PDF : version française)
ISSN 2292-017X (édition bilingue imprimée)
ISSN 2292-0188 (PDF : version française)

10024



Lettres d'accompagnement

De la ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Communautés saines et inclusives pour l'exercice financier allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Cathy Rogers
Ministre

De la sous-ministre à la ministre

L'honorable Cathy Rogers
Ministre des Communautés saines et inclusives

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de pouvoir vous présenter le rapport annuel sur les activités du ministère des Communautés saines et inclusives pour l'exercice financier 2013-2014.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Édith Doucet
Sous-ministre

Table des matières

Message de la ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques	4
<i>Gestion stratégique.</i>	4
<i>Les approches du Schéma stratégique</i>	4
<i>Schéma stratégique du ministère</i>	4
<i>Mesures du rendement</i>	5
Survol des opérations du ministère	9
<i>Organigramme des échelons supérieurs.</i>	9
<i>Vue d'ensemble de la division et faits saillants</i>	10
Information financière	14
Résumé des activités de recrutement	15
Résumé des activités liées aux langues officielles	16

Message de la ministre

Le ministère des Communautés saines et inclusives a pour mission de piloter, promouvoir et soutenir le développement de communautés saines et inclusives.

Pour réaliser cette mission, il lui faut établir de solides partenariats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Les ministères doivent travailler de concert pour coordonner les politiques, les programmes et les services. Les communautés, le secteur à but non lucratif et les intervenants doivent être mobilisés de manière qu'ils collaborent efficacement avec le gouvernement.

À titre de centre de coordination des activités visant à développer des communautés saines et inclusives, le Ministère supervise l'élaboration et la prestation des programmes dans les domaines du sport et des loisirs, du mieux-être, et des communautés actives. En 2013-2014, le Ministère a organisé neuf séances publiques régionales avec des Néo-Brunswickois afin d'établir une vision commune pour vivre en santé et bien vieillir. Une nouvelle ligne d'information sans frais pour les aînés a été créée et le Ministère a investi dans un service de prêt d'équipement sportif pour les personnes ayant un handicap. De plus, un travail important a été entrepris afin de mettre en œuvre le Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick ainsi que d'évaluer et renouveler la Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick.

Au sein du gouvernement, le Ministère assure le leadership interministériel afin de coordonner les programmes, les politiques et les services destinés aux aînés, aux jeunes, aux personnes ayant un handicap et aux personnes vivant dans la pauvreté. Des groupes de travail interministériels ont été mis sur pied dans ces secteurs prioritaires pour favoriser la circulation de l'information, des idées et des pratiques exemplaires.

Le gouvernement ne peut pas fonctionner en vase clos. Un aspect critique de notre mandat ministériel consiste à faire office de courroie de transmission qui permet au gouvernement de mobiliser les communautés, le secteur à but non lucratif et les intervenants et de travailler en partenariat avec eux.

Le travail que nous faisons aide les Néo-Brunswickois à bénéficier d'une qualité de vie enrichie, peu importe où ils vivent, travaillent, apprennent ou jouent. Le présent rapport annuel fait état des excellents progrès que nous avons accomplis en 2013-2014. Je suis impatiente de mettre à profit cette réussite au cours de la prochaine année pour faire avancer le Nouveau-Brunswick ensemble.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathy Rogers', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Cathy Rogers
Ministre des Communautés saines et inclusives

Message de la sous-ministre

Cette année, la conception et la présentation du rapport annuel du ministère des Communautés saines et inclusives sont nouvelles. La présentation matérielle refondue qui a été adoptée par le Bureau du Conseil exécutif (BCE) met l'accent sur la présentation de l'information sur le rendement.

L'exercice financier 2013-2014 a été une année de métamorphose pour le Ministère, parce que nous avons entrepris notre cheminement pour devenir une organisation axée sur le rendement. Nous avons fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'élaboration d'un nouvel énoncé de mission, l'établissement d'objectifs qui sont en harmonie avec notre mission et la détermination d'autres mesures pour suivre nos progrès et pour faire en sorte que nous atteignons nos cibles.

Le Ministère a lancé un projet Lean Six Sigma pour passer en revue son Programme de subventions aux communautés actives. Des gains d'efficacité ont été trouvés et mis en œuvre, ce qui a amélioré la durée du cycle de traitement des demandes de subvention ainsi que la satisfaction de la clientèle.

La Stratégie du mieux-être était en cours d'élaboration et elle aura des répercussions sur le travail de tous les ministères du gouvernement. Nous avons hâte de travailler en partenariat avec d'autres ministères pour les aider à harmoniser leurs initiatives avec les buts de la Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers du travail qui a été accompli pour accroître la reddition de comptes en ce qui concerne les dollars que nous dépensons. De plus, notre équipe a travaillé avec diligence pour déterminer les résultats des services qu'elle fournit au public et à divers groupes et organisations intéressés.

À mesure que nous irons de l'avant, nous aurons comme priorité de développer une culture d'amélioration continue. Nous devons trouver où nous pouvons mieux faire les choses, apporter les changements nécessaires et faire en sorte de maintenir les améliorations qui auront été apportées. Grâce à ces efforts, nous allons nous transformer en une organisation efficace, axée sur les résultats et basée sur le rendement.



Edith Doucet
Sous-ministre

Faits saillants

- Selon les résultats d'une évaluation exhaustive de la Stratégie du mieux-être 2009-2013, des consultations ont été réalisées avec des partenaires et des intervenants pour appuyer le processus de renouvellement. Les recommandations de l'évaluation ainsi que l'apport de la démarche de consultation ont servi de base à l'élaboration de la nouvelle Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick qui sera rendue publique en 2014-2015.
- La ligne d'information sans frais pour personnes âgées offre aux aînés un moyen conventionnel de parler à un préposé bilingue orienté vers le service à la clientèle. Les préposés fournissent de l'information de base à propos des programmes et des services provinciaux, ils aident les appelants à s'y retrouver parmi les différents ministères du gouvernement et ils font en sorte que les appelants se dirigent vers le fournisseur de services dont ils ont besoin. Ce service a été lancé le 1er octobre 2013 à l'occasion de la Journée nationale des aînés et de la Journée internationale des personnes âgées.
- Une loi autorisant à permettre et à réglementer les manifestations de sports de combat au Nouveau-Brunswick a été rédigée. La *Loi sur les sports de combat* et son règlement entreront en vigueur en 2014-2015.
- Par l'intermédiaire de Para NB Sports et loisirs et de la New Brunswick Aboriginal Sport and Recreation Authority, des investissements ont continué d'être réalisés afin de soutenir l'augmentation du nombre d'occasions de participer à des activités sportives et récréatives pour les personnes ayant un handicap physique et pour les jeunes Autochtones.
- Le Ministère a collaboré avec la Société d'inclusion économique et sociale pour coordonner les réactions de nombreux ministères au plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2* qui sera rendu public en 2014-2015.
- Le Ministère a collaboré avec les ministères du Développement social et de la Santé afin d'élaborer une nouvelle stratégie pour les aînés qui s'intitule *D'abord chez soi*. *D'abord chez soi* est un plan triennal qui vise à aider toutes les personnes âgées du Nouveau-Brunswick à vieillir en santé et qui a pour but d'améliorer les soins qui leur sont dispensés. La stratégie *D'abord chez soi* donne suite aux recommandations que contenait le rapport intitulé *Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés... Vivre en santé et bien vieillir*, que le Ministère a rendu public en décembre 2012.
- Le Groupe de travail interministériel sur les jeunes (GTIJ), qui est dirigé par le Ministère, a été mis sur pied en 2013. Le GTIJ est chargé de passer en revue 1NB – Stratégie jeunesse NB, d'évaluer les progrès et de faire des mises à jour sur l'état d'avancement. En février 2014, le GTIJ a consulté les intervenants auprès des jeunes pour étoffer la réponse du gouvernement à 1NB.
- Le Ministère est chargé de la mise en œuvre du *Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap*, en partenariat avec les principaux intervenants et d'autres ministères du gouvernement. Nous sommes à la troisième année du processus de mise en œuvre de ce plan d'action qui durera cinq ans, et 85 % des mesures à prendre sont en voie de réalisation ou ont déjà été prises.
- Le Programme de subventions aux communautés actives offre du soutien pour des activités et des projets qui sensibilisent la population à l'importance et au plaisir de l'activité physique et qui favorisent des possibilités nouvelles ou enrichies d'être actifs pour les Néo-Brunswickois.
- Le Ministère a mis au point son premier schéma stratégique et tableau de bord équilibré dans le cadre du système de gestion officiel.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale. La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable, et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser avec ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie dans le cadre des processus internes. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit s'harmoniser avec les personnes qui contribuent à la réussite de la stratégie et reconnaître ces personnes.

Schéma stratégique du ministère

Le Ministère des Communautés saines et inclusives fait partie du groupe de la troisième vague des ministères du gouvernement à mettre en œuvre un système de gestion officiel. Dans cette optique, le Ministère a commencé en 2013-2014 à élaborer un schéma stratégique. L'orientation stratégique du Ministère s'harmonise avec la vision du gouvernement, en particulier celle qui consiste à faire en sorte que les Néo-Brunswickois bénéficient d'une meilleure qualité de vie. Notre principal objectif est de soutenir les mesures prises à l'égard de toutes les dimensions du mieux-être et de tous les déterminants de la santé.

Notre schéma stratégique s'attache à aider les citoyens à vivre une vie plus saine. Dans le cadre d'une panoplie d'initiatives, le Ministère travaille avec des personnes, des groupes, des organisations à but non lucratif, des communautés, des entreprises et tous les ordres de gouvernement pour accroître la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Nous offrons un leadership fort et nous établissons des partenariats pour aider les communautés à déterminer leurs propres ressources et à les étoffer. Pour mieux rendre compte de chaque dollar dépensé, le Ministère s'assurera que les investissements sont fondés sur des données factuelles afin que les bons programmes et services soient fournis selon les besoins partout dans la province.

Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

« Aidez-moi à vivre une vie saine »

Mesure

Pourcentage des Néo-Brunswickois qui font de l'embonpoint ou sont obèses.

Description de la mesure

Le pourcentage des Néo-Brunswickois qui font de l'embonpoint ou sont obèses tient compte de tous les citoyens âgés de plus de 18 ans qui se déclarent en surpoids ou obèses. L'indice de masse corporelle (IMC) sert à calculer l'obésité. L'IMC permet de mesurer la masse au moyen d'un calcul simple qui tient compte de la taille et du poids de la personne. Un IMC de 25,0 ou plus est signe d'embonpoint ou d'obésité, tandis que les gens en santé se situent dans la fourchette allant de 18,5 à 24,9. L'IMC peut être calculé pour la plupart des adultes âgés de 18 à 65 ans.

Rendement général

Le taux d'obésité dans la province du Nouveau-Brunswick en 2013 était plus élevé qu'au cours des cinq dernières années. Il faut des années avant de constater de véritables changements dans la situation pondérale de la population. Il faut changer de mode de vie à long terme pour obtenir une réduction probante de cette mesure.

Référence : 62,8 % (2010)

Cible : 63 % (2013)

Réel : 64,3 % (2013)

Raison d'être de cette mesure

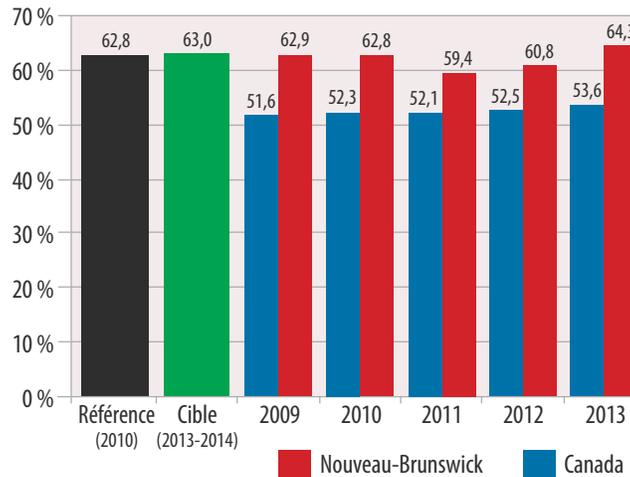
L'indicateur de surpoids et d'obésité donne de l'information concernant la santé et le bien-être des Néo-Brunswickois. Plus le pourcentage des personnes en surpoids ou obèses est bas, plus bas est le risque que la population soit atteinte de nombreuses maladies chroniques comme le diabète de type 2, l'hypertension artérielle, la cardiopathie ou certaines formes de cancer.

L'embonpoint et l'obésité représentent un problème complexe qui a de nombreuses causes et qui se caractérise par une foule de facteurs interdépendants. Parmi les facteurs qui contribuent au problème, mentionnons la pauvreté, la littératie, l'éducation, et le fait de résider en milieu rural ou de faire partie d'une minorité. Cela signifie notamment que la capacité qu'ont les gens de faire des choix plus sains est déterminée par les choix qui s'offrent à eux. L'influence qu'exercent l'embonpoint et l'obésité sur la qualité de vie, les coûts des soins de santé, le rendement, et d'autres variables est bien documentée.

En 2013, le Nouveau-Brunswick s'est classé au troisième rang au Canada en ce qui concerne le taux d'adultes en surpoids ou obèses.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a continué à faire la promotion de la Stratégie provinciale du mieux-être et à travailler avec les communautés, les écoles, les milieux de travail et les individus pour appuyer la création d'environnements propices au mieux-être. Cela procurera aux Néo-Brunswickois des possibilités d'être physiquement actifs et de manger sainement dans le but de réduire le nombre de personnes qui ont un poids malsain.



Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Réaliser des investissements stratégiques fondés sur des données factuelles.

Mesure

Pourcentage des communautés qui sont actives au sein d'un réseau de mieux-être dans la province.

Description de la mesure

Le Ministère travaille avec les communautés de la province pour soutenir des projets de mieux-être dans le cadre des 23 réseaux de mieux-être. On encourage les communautés à participer activement à un réseau de mieux-être afin de faire en sorte qu'une démarche de collaboration soit adoptée pour faire face aux priorités concernant le bien-être des résidents.

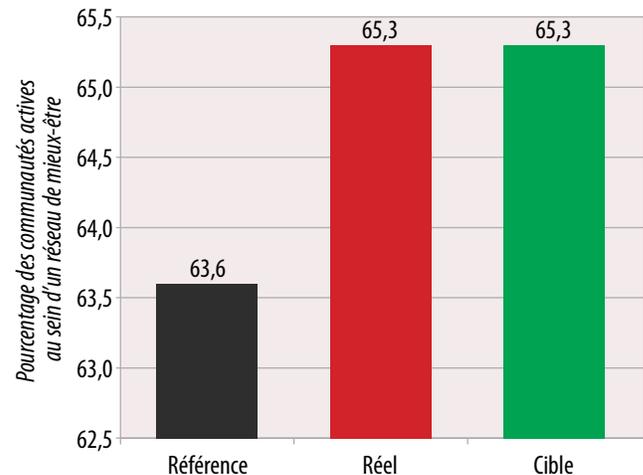
Rendement général

En 2013-2014, 77 des 121 communautés constituées (63,6 %) étaient engagées dans un réseau de mieux-être. Dans le passé, le Ministère a été en mesure d'encourager deux communautés par année à se joindre à un réseau de mieux-être. En 2013-2014, cette cible a été atteinte et on compte actuellement 79 communautés actives au sein d'un réseau de mieux-être.

Référence : 63,6 %

Cible : 65,3 %

Réel : 65,3 %



Raison d'être de cette mesure

Il faut aborder la santé de la population dans une perspective globale. Lorsque les membres d'une société reconnaissent que la santé ne se limite pas aux soins de santé, qu'ils s'attaquent ensemble aux déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et qu'ils se concentrent sur toutes les dimensions du mieux-être, la santé et le mieux-être de la population sont optimisés. Il est plus efficace d'atteindre le mieux-être en faisant appel à de nombreux intervenants qui prennent des mesures coordonnées de diverses façons. Encourager les communautés à devenir actives au sein d'un réseau de mieux-être met en valeur leur potentiel et fait en sorte que des mesures coopératives sont prises pour assurer des modes de vie sains dans divers contextes. Fondés sur des partenariats forts, les réseaux de mieux-être organisent les efforts communautaires pour accroître le mieux-être.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les conseillers régionaux en matière de mieux-être du Ministère ont appuyé les réseaux de mieux-être en leur fournissant des ressources et du soutien pour mobiliser l'action communautaire par rapport aux priorités concernant le mieux-être. Les réseaux de mieux-être font la promotion **d'habitudes alimentaires saines, d'une plus grande activité physique et d'autres objectifs de mieux-être** dans le cadre d'activités et de manifestations pro-familles, comme des clubs de marche, des jardins communautaires, des leçons de cuisine pour les adultes et les enfants et une foule d'autres initiatives.

Thème stratégique : Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Établir un budget viable

Mesure

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

Description de la mesure

Permet de mesurer si le Ministère respecte le budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'année financière.

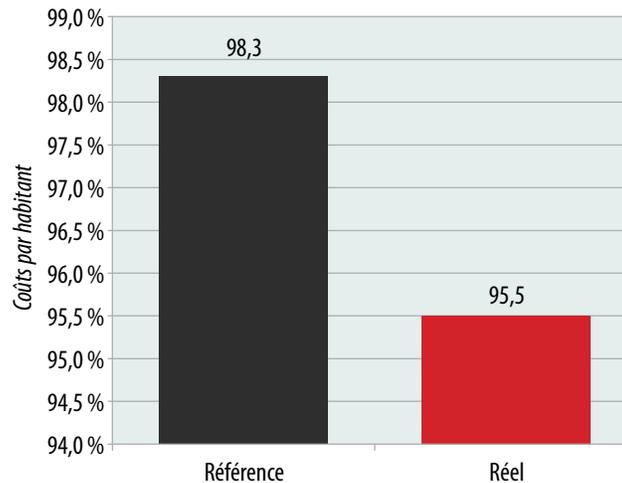
Rendement général

En 2013-2014, le budget du Ministère s'établissait à 17,3 millions de dollars. Le Ministère a été en mesure de comprimer ses dépenses, il a sous-utilisé ses crédits budgétaires dans une proportion de 4,5 % et il a dépensé seulement 16 526 000 \$ (95,5 % de son budget).

Référence : 98,3 % (2012-2013)

Cible : S.o.

Réel : 95,5 % (2013-2014)



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure est essentielle pour garantir que le Ministère puisse gérer ses dépenses globales par rapport à ses dépenses budgétées. Dans le but de vivre selon nos moyens, les ministères se sont efforcés de surveiller leurs dépenses et de prendre des mesures pour rectifier tous les écarts à mesure qu'ils se produisent s'ils sont susceptibles de dépasser le budget.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

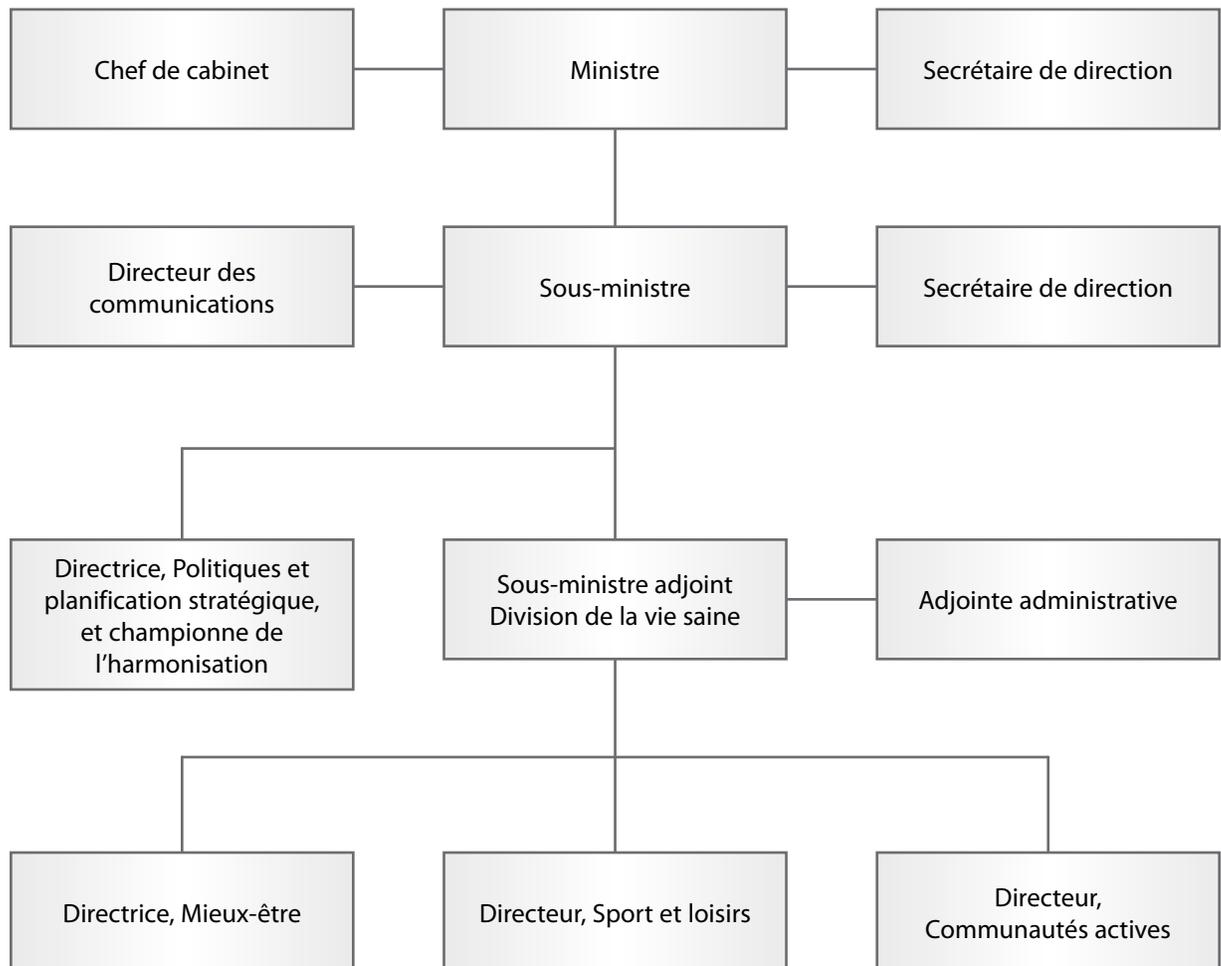
En 2013-2014, le Ministère a pris des mesures pour examiner ses dépenses et, lorsque cela a été possible, il a pu comprimer ses dépenses pour arriver à sous-utiliser ses crédits budgétaires.

Survol des opérations du ministère

Le ministère des Communautés saines et inclusives a pour mission de piloter, de promouvoir, et de soutenir le développement de communautés saines et inclusives.

Chaque division et direction joue un rôle crucial en collaborant avec les communautés et en leur donnant des moyens d'agir pour accroître la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Direction des communications

La Direction des communications a comme mandat de sensibiliser le public aux programmes, politiques et services du Ministère.

La Direction des communications fournit des communications stratégiques, de la planification et des conseils à la ministre, à la haute direction et au personnel. La Direction est également responsable des relations avec les médias et veille à ce que le public ait accès à l'information sur les programmes et les services du Ministère. La Direction gère le site Web du Ministère et appuie la ministre en coordonnant les activités relatives à l'Assemblée législative.

Faits saillants :

- La Direction a fait la promotion des services offerts par le ministère des Communautés saines et inclusives, comme la ligne d'information sans frais pour les personnes âgées, les cliniques de mieux-être pour les aînés, *Chez soi d'abord* et les forums régionaux du mieux-être.
- La Direction des communications a aidé à organiser des activités dans le cadre de campagnes comme la Semaine du mieux-être, la Journée du sport au Canada, *Recommençons à jouer l'hiver* et le Mouvement du mieux-être.

Division des politiques et de la planification stratégique

La Division des politiques et de la planification stratégiques est responsable de ce qui suit :

- Coordonner, gérer et élaborer les politiques et les propositions législatives du Ministère;
- Fournir l'orientation stratégique pour l'élaboration des politiques;
- Se charger de la planification stratégique pour le Ministère;
- Faire appliquer la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- Appuyer la ministre pendant les sessions de l'Assemblée législative;
- S'occuper des relations intergouvernementales et interministérielles ainsi qu'avec les intervenants.

La Division a également coordonné des projets à l'échelle du Ministère pour adopter une démarche intégrée en matière d'élaboration des politiques concernant quatre groupes cibles, à savoir les personnes âgées, les jeunes, les personnes ayant un handicap et les personnes vivant dans la pauvreté.

Le Secrétariat des aînés en santé relève également de la Division et a continué de promouvoir la vie active, le vieillissement en santé et le mieux-être des aînés.

En 2013-2014, la Division a piloté des activités relatives au processus d'excellence du rendement.

Faits saillants :

- A fourni du soutien à la Société d'inclusion économique et sociale dans l'élaboration d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 2*.
- A renouvelé le Programme des ambassadeurs et ambassadrices aînés de bonne volonté en juin 2013 pour mieux l'harmoniser avec le mandat du Ministère.
- A continué d'entretenir des liens avec d'autres ministères du gouvernement provincial et avec le gouvernement fédéral sur des enjeux de politique sociale qui relèvent du mandat du Ministère.

Division de la vie saine

La Division de la vie saine comprend trois directions : Mieux-être, Sport et loisirs et Communautés actives.

L'objectif de la Division est de travailler avec les Néo-Brunswickois à la promotion de la vie saine par la surveillance des programmes et des services de sport, de loisirs et de mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Le mandat de la Division consiste à :

- Fournir de l'aide et une orientation pour la croissance et le développement du sport amateur et des loisirs au Nouveau-Brunswick;
- Appuyer la prestation d'initiatives communautaires de mieux-être, de sport et de loisirs par l'intermédiaire d'un réseau de huit bureaux régionaux;
- Fortifier la santé de la population au moyen d'une stratégie provinciale du mieux-être dont le but est d'améliorer la santé psychologique et la résilience de la population ainsi que d'accroître le niveau d'activité physique de celle-ci, le pourcentage de personnes qui s'alimentent bien et le pourcentage de résidents qui vivent sans tabac.

Direction du mieux-être

Le rôle de la Direction du mieux-être consiste à assurer un leadership et une orientation efficace, un soutien valable, le suivi des objectifs et, le cas échéant, une intervention stratégique en partenariat avec les organismes provinciaux, régionaux et locaux. La Direction crée aussi des partenariats stratégiques avec d'autres organismes et gouvernements provinciaux ainsi qu'avec le gouvernement fédéral afin d'harmoniser stratégiquement les initiatives en matière de mieux-être avec d'autres efforts.

En 2013-2014, la Direction a axé ses efforts sur des activités clés ayant trait à cinq orientations stratégiques dans tous les milieux clés (école, collectivité, foyer et lieu de travail). Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- Partenariats et collaboration;
- Développement communautaire;
- Promotion de modes de vie sains;
- Surveillance, évaluation et recherche; et
- Politiques favorables à la santé.

Direction du sport et des loisirs

La Direction du sport et des loisirs a comme mandat de fournir du leadership stratégique et de l'aide pour solidifier le sport et les loisirs au Nouveau-Brunswick et pour promouvoir la participation, favoriser le développement et célébrer l'excellence dans le but d'accroître le mieux-être et la qualité de vie de toute la population.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, la Direction du sport et des loisirs a continué d'apporter un soutien dans les quatre domaines clés suivants :

- Développement du réseau sportif;
- Développement du réseau des loisirs;
- Athlètes de haut niveau; et
- Préparation des équipes pour les Jeux de la francophonie et les Jeux du Canada.

Direction des communautés actives

La Direction des communautés actives continue d'entretenir un réseau d'organismes locaux et régionaux autonomes capables d'offrir des occasions de participation à des sports et à des loisirs ainsi qu'à des activités physiques et de mieux-être. Sur une base continue, la Direction fournit des services de consultation, des services administratifs et de l'aide financière à un éventail de partenaires.

Certains de ses clients et partenaires sont :

- Les bénévoles des organismes qui s'occupent de loisirs, de sport et d'activité physique;
- Les organismes comme les clubs de personnes âgées, les groupes d'aide aux personnes ayant un handicap et d'autres groupes d'intérêt; et
- Les écoles, les groupes qui font la promotion de la santé et les réseaux de mieux-être.

La Direction joue un rôle déterminant dans le soutien et la prestation d'initiatives destinées à mieux faire connaître l'activité physique, les loisirs, les sports et le mieux-être à l'échelon local et régional, comme *Joignez le mouvement du mieux-être* et la campagne *Allez-y NB* avec la Direction du mieux-être et la Direction du sport et des loisirs du Ministère.

La Direction continue de se concentrer sur son plan stratégique *Communautés en action* afin d'orienter ses activités en vue d'atteindre trois objectifs stratégiques déterminés :

- Établir un réseau durable de partenariats;
- Engager et mobiliser les collectivités; et
- Habilitier des leaders au moyen du sport, de l'activité physique et du mieux-être.

Faits saillants :

- *Direction du mieux-être :*
 - Mise sur pied de cliniques de mieux-être pour les personnes âgées. Les cliniques ont eu lieu dans 12 régions partout au Nouveau-Brunswick. Les cliniques ont donné aux aînés, à leurs familles et à leurs aidants l'accès à de l'information pour les aider à bien vieillir.
 - Avec l'adhésion de plus de 300 groupes communautaires, écoles, lieux de travail et familles (ce qui représente 35 000 personnes) jusqu'à maintenant cette année, le Mouvement du mieux-être a fait participer plus de 400 000 Néo-Brunswickois depuis sa création. Environ 75 % d'entre eux ont affirmé que le mouvement avait eu un effet positif sur leur mieux-être personnel et qu'il leur avait permis de solidifier les liens avec leur communauté ou leur groupe.
 - Mise en œuvre de la troisième ronde du Sondage sur le mieux-être des élèves auprès des élèves de 4e et 5e année et de leurs parents. Cent trente-trois écoles ont participé et le taux de réponse s'est chiffré à 60 %.
- *Direction du sport et des loisirs :*
 - En juin 2013, six nouveaux membres ont été intronisés au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick : Peter Cameron (athlète, sports en fauteuil roulant), les Tigres de Campbellton de 1988 (équipe, hockey), Dean Hitchcock (athlète, volleyball), Ron Hooper (bâtitteur, basketball), George LeFeuvre (bâtitteur, ski de fond), John Steele (athlète, golf).
 - La Direction a assuré le leadership et le soutien financier pour la préparation d'Équipe NB en vue des Jeux d'été du Canada de 2013 qui ont eu lieu à Sherbrooke, au Québec. Ayant raflé 16 médailles, Équipe NB était composée de plus de 400 athlètes, entraîneurs, gérants, préposés au soutien technique et membres du personnel de mission.
 - La Direction a fourni une contribution financière au programme Place au sport de Canadian Tire et à Sport Jeunesse Nouveau-Brunswick pour soutenir la programmation en sport et en loisirs destinée aux jeunes à risque, qui a rejoint plus de 6 000 enfants et jeunes du Nouveau-Brunswick.
- *Communautés actives :*
 - La Direction a continué de soutenir ses partenaires communautaires en octroyant une aide financière dans le cadre des programmes suivants : Par l'entremise de ses conseillers au mieux-être à l'école, la Direction a fourni des conseils et de l'aide au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance qui a collaboré avec Canadian Tire pour créer le *Défi du premier ministre : Actif à l'école*.

Services ministériels

Les services ministériels sont fournis pour le compte du ministère des Communautés saines et inclusives par le ministère des Finances. Les services fournis sont les suivants :

- Services des ressources humaines;
- Technologie et gestion de l'information; et
- Finances.

Faits saillants :

- Les membres du personnel se sont réunis tout au long de l'année afin de prendre connaissance et de discuter des résultats du sondage sur l'engagement des employés des services publics de 2010, des outils de perfectionnement professionnel, des programmes de gestion du talent, et d'une activité de reconnaissance des employés.
- En 2013-2014, la sous-ministre et la ministre ont reconnu la contribution et l'engagement de six membres du personnel.
- Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre des Ressources humaines délègue la dotation en personnel à l'administrateur général de chaque ministère. Pour 2013-2014, le ministère des Communautés saines et inclusives a tenu cinq concours, deux publics et trois internes.

Information financière

Rapport de la situation des dépenses du Ministère par programme et fonction
Année financière terminée le 31 mars 2014

	Budgétées (000 \$)	Réelles (000 \$)
Services personnels	4 683,5	4 635,9
Autres services	2 281,3	2 257,8
Matériaux et fournitures	55,8	285,9
Biens et équipement	20,9	13,2
Contributions et subventions	10 269,4	9 806,1
Dettes et autres charges	0,0	0,1
Marchés et projets	595,0	0,0
Recouvrement des frais d'utilisation	-595,0	-472,9
TOTAL	17 310,9	16 526,1

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère des Communautés saines et inclusives.

Le ministère a annoncé 5 concours, soit 2 concours publics et 3 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un degré élevé d'expertise et de formation,• un degré élevé de compétences techniques,• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Pendant l'année financière 2013-2014, le ministère des Ressources humaines a commencé à travailler en vue d'ajuster le plan d'action sur les langues officielles du ministère des Communautés saines et inclusives. Ce plan était inspiré du Plan du gouvernement sur les langues officielles qui a été rendu public en 2011. Le plan du gouvernement a pour objet de mettre en valeur le statut des langues officielles et de faire en sorte que les ministères prennent les mesures nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles (LLO) au plus tard en 2013.

Axe 1

- **Mesure** : des profils linguistiques seront tenus et mis à jour pour faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- **Activités** : les profils linguistiques font l'objet d'un suivi mensuel pour faire en sorte qu'ils soient à jour et que le nombre de postes exigeant le bilinguisme dans chaque unité de travail soit adéquat.
- **Mesure** : les ministères et les organismes s'assurent que toutes les communications écrites et orales avec les clients se font dans la langue de leur choix.
- **Activités** : les Ressources humaines a fait des exposés au sujet des politiques sur les langues officielles.

Axe 2

- **Mesure** : les évaluations du rendement doivent être offertes et se dérouler dans la langue officielle choisie par l'employé.
- **Activités** : tous les gestionnaires ont été mis au courant de la politique sur la langue de travail dans le cadre de la formation qui leur a été offerte.

Axe 3

- **Mesure** : les employés participeront à des séances de formation qui leur permettront de discuter des avantages du bilinguisme officiel et qui leur feront connaître le message du gouvernement.
- **Activités** : le ministère des Ressources humaines a présenté aux employés un exposé au sujet des politiques sur les langues officielles..

Axe 4

- **Mesure** : le Ministère fait en sorte que tous les gestionnaires passent en revue les politiques sur les langues officielles dans le cadre du processus de gestion du rendement et discutent de la capacité d'offrir des services dans les deux langues officielles selon les besoins.
- **Activités** : le processus d'évaluation du rendement des employés comprend un examen des politiques sur les langues officielles.

Conclusion

L'un des principaux indicateurs de réussite est le fait que le Ministère a reçu seulement une plainte officielle en vertu de la LLO en 2013-2014 et que celle-ci a été jugée sans fondement.